

Le Temps



Le Temps. 1931-05-20.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.
- 4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.
- 5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.
- 6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

INCLYTA BASILEA

Bàle, mai 1931. Un épanouissement de lumière brillante, un vaste ciel où frémit la jeunesse du printemps. Au loin, sur la droite, des épaulements de collines entre-croisées, perdues dans une vapeur. C'est de là que vient le fleuve. Il court, pressé, mais d'un mouvement uniforme et sans beaucoup de remous. Sa masse vert clair s'écoule si rapidement qu'en la fixant un moment, on se croit emporté dans le sens inverse. Au loin, sur l'autre berge, des toits rouges et pointus. Pas de liers, antique, large et silencieuse voie qui doit pignons. Les maisons présentent à la rue leur son nom aux Teutoniques; et le jardin ouvre long côté. Une immense caserne rose, rehaus- sur le Saint-Alban Graben, ancien fossé devenu sée de deux tours, étend sa façade au milieu | une rue. Les anciens niveaux ont été conservés des feuillages. Tout le pays est rouge clair et et le jardin est suspendu au-dessus de la rue. vert clair, avec une peu de brun, de gris et de bleu pâle, dans un immense seintillement sans couleur. Un air frais enveloppe et voile le tableau, Telle est la ville de Bâle, vue de la terrasse de l'hôtel des Trois-Rois.

Elle s'est bâtie, au cours des temps, sur un point de passage du Rhin, et bien que son premier noyau soit un peu plus loin, son centre ample et bien forgée, hérissée de fleurs de fer. historique est sur un groupe de hauteurs qui commandent sa rive gauche. Vue de la rive opposée, elle présente un des plus beaux paysages du monde. Elle est comme peinte sur le versant. C'est une multitude infinie de toits superposés. La cathédrale s'élève sur une plateforme. D'autres clochers l'accompagnent et font une dentelure sur le ciel.

C'est cette rive gauche qui est véritablement la ville. La rive droite, où nous sommes, n'a maisons gothiques, étroites et aiguës, qui boront filé en hauteur, sont charmants. Voici la maison, qui n'a qu'une chambre par étage, et un angle son architecture cylindrique. trois étages. Elle existait déjà au quinzième siècle, au temps du concile. Elle porte sculptée sa devise ou si vous voulez son enseigne : un Adam et une Eve, avec cette devise : Zum kleinen Sünden fall. Au petit péché. Les Bâlois vous expliqueront le caractère de cette bouti- ques autres. Ces familles, ramifiées et complique. Revenons sur la rive gauche.

Un plan du seizième siècle, que m'a montré M. Oppermann, explique très bien la ville. On garnies de tours, et qui, l'une et l'autre, s'apceinte intérieure nous allons trouver la cathédrale, perchée sur une hauteur, comme sur une espèce d'acropole. Victor Hugo a reçu de cette cathédrale une impression bien surprenante : « Au premier abord, dit-il, la cathédrale de Bâle choque et indigne. Premièrement, elle n'a plus de vitraux; deuxièmement, elle est badigeonnée en gros rouge, non seulement à l'intérieur, ce qui est de droit, mais à l'extérieur, ce qui est infâme; et cela, depuis le pavé de la place jusqu'à la pointe des clochers. » Cette phrase est restée sur le cœur des Bâlois, et bien justement. Ils n'ont jamais badigeonné leur cathédrale. Elle est faite de cet admirable grès rouge, que fournissent les Vosges et la Forêt Noire. Sa couleur est vieille d'une vingtaine de millions d'années. Grès rouge, gros rouge. La surprendre les fantaisies des typographes. l'un par l'autre. « Elle est badigeonnée en grès rouge... » Si l'on admet cette version, tout s'éclaire. On était surpris que ce même ton de rer à Strasbourg, ait scandalisé Victor Hugo à Bâle. C'est qu'il l'a pris ici pour un camouflage. Strasbourg était sincère, Bâle lui a paru peinte. Pourquoi? Comment a-t-il pu imaginer ce gigantesque et absurde badigeon? Je l'ignore.

Soyons respectueux des erreurs du génie. Quelques pages plus loin, Victor Hugo, monté aux tours, trace une description éblouissante, et telle qu'on ne peut rien faire de plus que la transcrire : « Du haut des clochers, dit-il, la une profondeur de trois-cent cinquante pieds; Bâle, devant moi le petit Bâle; car le Rhin a fait de la ville deux morceaux; et, comme dans toutes les villes que coupe une rivière, un côté s'est développé aux dépens de l'autre. A Paris, c'est la rive droite; à Bâle, c'est la rive gauche. Les deux Bâles communiquent par un long pont de bois, souvent rudoyé par le Rhin, qui n'a plus de piles de pierre que d'un seul côté, et au centre duquel se découpe une jolie tourelle-guérite du quinzième siècle. Les deux villes font au Rhin des deux côtés une broderie ravissante de pignons taillés, de façades gothiques, de toits à girouettes, de tourelles et de tours. Cet ourlet d'anciennes maisons se répète sur le Rhin et s'y renverse. Le pont, reflété, prend l'aspect étrange d'une grande échelle couchée d'une rive à l'autre. Des bouquets d'arbres et une foule de jardins suspendus aux devantures des maisons se mêlent aux zigzags de toutes ces vieilles architectures. Les croupes des églises, les tours des enceintes fortifiées font de gros nœuds sombres auxquels se rattachent, de temps en temps, les lignes capricieuses qui courent en tumulte des clochers aux pignons, des pignons aux lucarnes. Tout cela rit, chante, parle, jase, jaillit, rampe,

haute clôture de montagnes qui ne s'ouvre à l'horizon que pour laisser passer le Rhin. »

Magie de l'art d'écrire! Cette description, sans être fort exacte, est éblouissante de vérité. C'est la ville même qui frémit dans la lumière. A la parcourir, cependant, telle qu'elle est en 1931, elle se décompose et elle s'ordonne. Le plus ancien quartier, celui des maisons gothiques, aujourd'hui livré au petit peuple, plonge dans les ruelles au pied de la cathédrale. Au contraire les maisons qui sont encore celles de l'aristocratie se tiennent, autant qu'il m'a semblé, soit sur la hauteur elle-même, soit sur l'ancienne enceinte qu'elles dominent. L'hôtel familial des Burckhardt réalise l'une et l'autre disposition. Sa façade est sur la rue des Cheva-On descend par un petit escalier accolé au mur.

C'est une des surprises de Bâle que ces magnifiques maisons encadrant leurs jardins profonds dans l'encombrement d'une ville moderne. Quelquefois, comme dans le palais Vischer, les bâtiments entourent une cour d'honneur, que défend sur la rue une grille Mais le plus souvent, les ailes en retour sont tournées vers le jardin, et la maison ne présente sur la rue qu'une façade unie avec un portail. On entre par une allée couverte, ménagée pour le passage des voitures. Sur le côté de cette allée, un escalier d'une volée hardie et solennelle développe ses rampes de bois ou de métal. De grands salons tendus de damas et de tapisseries, intacts depuis deux siècles, silencieux et habités à la fois, sont fleuris de ringuère, pour retenir le voyageur, que la file de | ceaux d'or. On a moins visé au grandiose qu'à une sorte de simplicité opulente. Les pièces dent le fleuve. Ces vieux logis resserrés, et qui | sont de dimensions moyennes et se suivent en communiquant par de petites portes. Quelquemaison de l'Escargot rouge. Il touche une autre fois un très beau poêle de faïence élève dans

La ville de Bâle est comme formée d'une ossature de vieilles familles, dont une douzaine subsistent aujourd'hui, comme les étais de l'édifice social : les Íselin, les Mérian, les Vischer, les Burckhardt, les Bernouilli, et quelquées, présentent ce caractère unique, de produire à chaque génération des hommes illustres par leurs travaux. C'est peut-être ici le seul y voit en effet deux enceintes concentriques, point du monde où l'humanisme ait engendré cette survivance. Un Mérian a été, au seizième puient au fleuve par les deux bouts. Dans l'en- | siècle, un cosmographe fameux; mais un Mérian est encore aujourd'hui un musicologue distingué. Les Bernoulli, qui sont venus à Bâle en 1622, ont fourni huit mathématiciens, dont trois de premier ordre. Pour les Burckhardt, leurs tombeaux encadrent tout le chœur de l'antique église Saint-Martin, le premier d'entre eux s'étant fixé dans la ville en 1490. Le nom a été rendu célèbre par l'historien Jakob Burckhardt, dont le Cicerone n'a été ni égalé, ni même remplacé. Mais le talent d'écrire ne s'est pas éteint avec lui. J'ai sous les yeux un article publié, dans le numéro de mai de l'Europaeische Revue, par M. Carl Burckhardt, qui est aujourd'hui un des premiers écrivains suisses de langue allemande. Cet article est une élude aussi fine que profonde, sur l'Honnête homme, c'est-à-dire sur le problème de l'élite ressemblance inquiétera tout œil accoutumé à au dix-septième siècle. Il y a là une connaissance de notre littérature et de notre histoire, Dans la phrase que vous avez lue, remplacez | une intelligence de notre passé qui s'allient à une largeur de vues et à un bonheur d'expression très singuliers.

Avec tout cela, ne vous représentez point pourpre, et presque violet, qu'il avait pu admi- Bâle comme une ville morte et ensevelie dans son passé. Tout un quartier neuf, du côté de l'Est, vers le quartier Saint-Alban et le Gellert, se peuple d'admirables villas. La cité s'accroît dans ce même esprit d'opulence et de goût. En sortant d'un hôtel du dix-huitième siècle, vous entrerez dans la maison la plus moderne, où les formes quadrangulaires, les fauteuils montés sur des tubes de métal, les lumières irradiant des murs, le jeu du verre dépoli, l'étincellement blanc de l'aluminium vous rappelvue est admirable. J'avais sous mes pieds, à lent le style le plus nouveau. Une admirable lités ». La motion Lagorgette-Farinet avait été collection de Marx Ernst, un Modigliani, un le Rhin large et vert; autour de moi le grand Dufy, ornent les murs. Une jeune femme, qui est la maîtresse de la maison, veut bien me guider devant ces tableaux. Je vois dans un angle un admirable groupe sculpté. Une tête de femme, formée de courbes stylisées et qui paraissent vivre, sort du bloc de grès, si ardente, si douloureuse, que le baiser qu'elle donne à un | présentation proportionnelle. visage d'enfant, et où elle paraît se fondre, contient toute la passion, toute la souffrance, tout l'inexprimable effort. Je demandai de qui

était cet ouvrage pathétique. « De moi », dit-elle, HENRY BIDOU.

NOUVELLES DU JOUR

Après l'élection présidentielle Comme les jours précédents, de nombreuses

personnalités sont venues, hier, apporter leurs féicitations et leurs vœux à M. Paul Doumer. Le nouveau président de la République a reçu dans l'après-midi, au Petit-Luxembourg, le comité de l'association et syndicat de la presse républicaine départementale de France et a bien voulu accepter de présider le banquet qui sera organisé, fin juin, par l'association. M. Paul Doumer a recu également M. Gillet,

tagne, de passage à Paris, pour l'inauguration de ! la participation britannique à l'Exposition co-

Au début de l'après-midi, le nouveau chef de Etat avail assisté à la séance du haut conseil co-

Il s'est rendu, à la fin de l'après-midi, à l'ambassade britannique pour rendre à lord Tyrrell la visite que celui-ci lui avait faite samedi dernier. D'autre part, la section permanente du conseil supérieur de la natalité, réunie sous la présidence de M. Risler, de l'Institut, a adressé, hier, sur la de Montluçon; Dormoy, conseiller général et maire fois pour toutes, « Tant que je serai à la tête du proposition de MM. Lefas, député, secrétaire gé- de Montluçon, etc. néral du conseil supérieur, et Vieuille, secrétaire général du comité permanent de la natalité, « ses respectueuses félicitations à M. Doumer, président de la République française, père de huit enfants, dent quatre sont glorieusement morts pour la

patrie ». La Ligue civique a adressé à M. Paul Doumer la motion suivante : La Ligue civique réunie au lendemain même de votre

élection tient à vous exprimer ses respectueuses féli-Elle se réjouit d'un cholx purement national qui lui permet de rendre hommage à la dignité de votre caractère et de votre vie. Elle s'incline devant les sacrifices particulièrement douloureux que votre famille a faits à la patrie.

Enfin la Fédération des anciens combattants non pensionnés du Var, réunie en congrès à Saint-Raphaël, a voté une adresse à M. Paul Doumer lui présentant ses plus chaleureuses félicitations pour son élévation à la magistrature suprême et lui demandant respectueusement d'accepter le titre de membre d'honneur en souvenir de ses enfants morts au champ d'honneur.

Hommage à M. Poincaré

Dans sa séance d'hier soir, le conseil municipal de Bar-le-Duc, répondant aux vœux de la population désireuse de rendre au plus illustre des enfants de la ville, M. Raymond Poincaré, un hommage d'admiration reconnaissante et d'affectueux attachement, a pris une délibération débaptisant le boulevard de la Banque qui s'appellera désor-mais boulevard Raymond-Poincaré. Après le boulevard de la Rochelle auquel, pour raison d'histoire locale, on a conservé son nom, le nouveau boulevard Raymond-Poincaré est la plus belle artère de la ville.

Ajoutons que déjà, après la maison natale de 'illustre homme d'Etat, rue Nêve, n° 35, a été fixée une plaque en marbre blanc sur laquelle est gravée cette inscription : « La nation a déclaré que le président Raymond Poincaré avait bien mérité de la patrie. »

Légion d'honneur

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Est promu :

M. Henri Flurin, docteur en médecine, à Paris. Est nommé :

M. Marcel Gibert, docteur en médecine, au Havre.

Dans le parti socialiste S. F. I. O.

La fédération socialiste de la Seine a tenu, hier soir, la seconde session du congrès préparatoire au congrès national qui aura lieu à Tours, dimanche, lundi et mardi. On se rappelle que, durant la première session, le 3 mai, les fédérés avaient discuté sur la question de la défense nationale, du désarmement et de la paix. Cinq motions avaient été retenues. En outre MM. Louis Lévy, Jean Longuet et Mme S. Buisson avaient présenté une motion préjudicielle dans laquelle il était déclairé que la question de la défense nationale, réglée par les résolutions de Stuttgart et de Hambourg, n'avait pas à être évoquée devant le congrès de Tours. Cette motion a été repoussée, hier soir, dés le début de la réunion; elle n'a recueilli que 565 voix, tandis que la motion Lagorgette, affirmant la nécessité du débat, a été approuvée par 2,309 mandats. Mais

on a compté 2,180 abstentions. Les congressistes ont ensuite voté sur les cinq motions que nous avons analysées dans notre compte rendu de la première session.

La motion Paul Faure-Zyromski l'a emporté par 1,893 voix. Elle s'oppose au vote des crédits de guerre, réclame l'abolition de « l'appareil militaire hongrois », auquel serait substitué un système de milices. En cas de guerre, le parti, d'après cette motion, devrait s'employer à obtenir par tous les moyens « la cessation immédiate des hostiapprouvée par 1,731 mandats; la motion Emile Kahn-Perrin, par 1,139 voix; la motion Alleaume par 339 voix et la motion Laudrain-Valfort par 374 voix. Il y a eu 317 abstentions.

Le congrès a d'autre part adopté, par 3,915 voix, la motion Farinet, demandant que le groupe parlementaire s'efforce d'obtenir pour 1932 le vote d'une loi électorale basée sur le système de la re-

A l'unanimité a été adopté un texte mandatant la commission administrative permanente pour qu'elle mette en discussion, non à Tours, mais devant le congrès de 1932, le problème des incompatibilités socialistes. Il a demandé au congrès de Tours de surseoir provisoirement à la réintegration de M. Cornet, demandées par la section de Vil-

Une motion demandant que M. Fernand Bouisson donne sa démission de président de la Chambre a été approuvée par 3,909 voix contre 1,395. Contre le rapport de la commission des constits se sont prononcés 1,756 mandats; l'enregistrement pur et simple a recueilli 1,704 voix et l'enregistrement avec réserves 1,390 voix.

La délégation au congrès national de Tours été ainsi constituée : Motion Paul Faure-Zyromski : MM. Zyromski, Léon Osmin, Jean Longuet, Le Troquer, Graziani et Marceau Pivert; titulaires : MM. René Jousse et J. Grumbach, suppléants. Motion Farinet-Lagorgette: MM. Farinet, Cha-

coule, marche, danse, britle au milieu d'une | ministre du commerce extérieur de Grande-Bre- | Aibert Guerre, Joublot, Garnier, suppléants.

Motion Emile Kahn: MM. Emile Kahn, Ch. Auray, Guillevic, Perrin, titulaires; Suzanne Collette, Montagnon, Guinot, suppléants.

Motion Laudrain-Valfort : M. Valfort.

artre, suppléant.

- De son côté, la fédération de l'Allier du parti S. F. I. O. a tenu un congrès à Moulins, Dans l'assistance, qui était nombreuse, on remarquait la des titres de son plus redoutable concurrent. A présence notamment de MM. Boudet, député et aucun moment, M. Moret ne se départira de l'attimaire de Moulins; Thivrier et Constans, députés

Le congrès a examiné les différentes motions qui seront présentées au congrès national de Tours. A l'unanimité, il s'est rallié à la motion de M. Paul Faure dans un but, a-t-il déclaré, de concorde et d'union socialistes. Il a fait toutefois des reserves en ce qui concerne le système des milices qui paraissent, à son avis, périmées dans la situation présente. L'assemblée a émis plusieurs voux | rien à espérer, court aux affaires étrangères. On en faveur d'un arbitrage international en cas de conflit, « un gouvernement socialiste ne devant jamais, en aucun cas, être l'agresseur ».

Conseils généraux

VAR. — M. Gazan a déposé une adresse de féli-citations à M. Doumer, et M. Guérin une motion tendant à ce que l'élection du président de la République ait lieu au scrutin public et non au scru-

LA COUR DE JUSTICE

Le réquisitoire introductif d'instance

Voici, in extenso, le texte du réquisitoire introductif d'instance prononcé cet après-midi par M. Scherdlin, procureur général, devant la Cour de justice siégeant au palais du Luxembourg, dans la salle des séances du Sénat, pour juger l'affaire Raoul Péret, René Besnard, Gaston Vidal et Albert

Nous, procureur général près la Cour de jus-Avons l'honneur d'exposer :

Les seules pièces qui nous été transmises en exécution de l'article 1er de la loi du 5 janvier 1918

1° Le procès-verbal de la résolution de la Cham-MM. René Besnard, Gaston Vidal et Albert Favre,

77, 78, 80, 82, 84, 86, 87, 89 et 91, consacrés à la publication des travaux de la commission d'enquête | nettement : instituée par une résolution de la Chambre des

députés en date du 21 novembre 1930. Le fascicule nº 65 contient les copies de documents classés par la commission d'enquête sous ies nos 1 à 69 et dont les originaux appartiennent a trois dossiers des ministères des finances, des

affaires étrangères et du commerce. par la commission, sous les nºs 1 à 12, les copies

justice.

Les autres fascicules contiennent les comptes rendus sténographiques des séances de la commission d'enquête depuis le début de ses travaux jusqu'au 17 mars 1931 Les faits qui résultent, fant des documents pu-

bliés que des dépositions des témoins entendus sous la foi du serment, sont relatifs à deux décisions prises par M. Raoul Péret : - La première, le 23 juin 1926, alors que, ministre des finances, démissionnaire depuis le

15 juin, uniquement chargé de l'expédition des affaires courantes, il a - la veille même du jour où devait être nommé son successeur - autorisé l'introduction en France, en vue de leur cotation officielle à la Bourse de Paris, de 500,000 actions d'une société italienne ordinairement dénommée

- La seconde, le 2 novembre 1930, alors que garde des sceaux, ministre de la justice, il aurait par des indications verbales, détourné le procureur général près la cour de Paris et le procureur de la République près le tribunal de la Seine de requérir l'inculpation des dirigeants responsables, de la banque Oustrie dans une information précédemment ouverte contre les sieurs Maixandeau, Rochette et autres.

1º Introduction de la Snia Viscosa

C'est le 26 mars 1926 que M. Gaston Vidal, ancien député, ancien sous-secrétaire d'Etat, agissant pour le compte de la banque Oustric, remet à M. Moret, directeur du mouvement général des fonds, la demande officielle d'entrée en France de 500,000 actions de la Snia Viscosa.

La Snia Viscosa, société au capital d'un milliard de lire, était certainement considérée, à cette époque, comme un des principaux producteurs de la soie artificielle dans le monde et comme une des plus importantes affaires industrielles de l'Italie - certains témoins ont dit « la plus importante ». Aux yeux cependant des gens avertis, | 'inflation démesurée de son capital, jointe à certains déboires survenus dans ses procédés de fabrication, dénotait déjà une situation industrielle et financière malsaine. La présence à sa tête d'un financier réputé, mais entreprenant, M. Ricardo Gualino, n'était pas nécessairement une garantie

Telle n'était point à ce moment la question qui se posait pour le directeur du mouvement général des fonds. Il ne s'agissait pour lui que de savoir s'il y avait lieu de déroger, pour la première fois depuis de longues années, à la règle que s'était faite le ministère des finances de n'autoriser l'introduction sur le marché français d'aucune valeur étrangère. La chute déjà commencée de notre dede juin, la livre à 240 francs, imposait la réponse. I accordée. »

La demande de la banque Oustric produit effecfivement chez M. Moret une « réaction instantanée », qui va se traduire par une opposition déterminée à l'autorisation sollicitée : opposition Motion Alleaume : MM. Alleaume, titulaire; Mal- | de principe, motivée tant par la tenue inquiétante du franc que par les réserves qu'appelait, du point de vue des intérêts de l'industrie française de la soie artificielle, le projet d'introduction en France mouvement général des fonds, cette affaire ne se fera pas », dit-il à M. Gaston Vidal dans le dernier des trois ou quatre entretiens qu'ils ont eus au sujel de la Snia Viscosa. « Elle se fera, monsieur le directeur », lui répond son interlocuteur.

Le 13 avril, M. Moret demande, suivant l'usage, l'avis du ministère des affaires étrangères, M. Gaston Vidal, abandonnant M. Moret, de qui il n'a peut penser que ses soins n'y sont pas inutiles, puisque, dès le 15 avril, le département demande à son tour l'avis de l'ambassadeur de France à Rome. Aussitöt, M. Gaston Vidal part pour Rome. Il y voit deux fois M. René Besnard : une première fois, au cours d'une réception à l'ambassade, à laquelle il est convié sur un coup de téléphone annonçant sa visite; une seconde fois, en tête à tête, et dans le cabinet même de l'ambassadeur. M. René Besnard reconnaît s'être rangé d'autant plus volontiers à l'avis favorable que sollicitait son visiteur qu'il considérait comme ren-trant dans sa politique de rapprochement entre les deux gouvernements et les deux pays la pénétration réciproque des capitaux français et des

Dès le 22 avril, M. René Besnard adresse, en conséquence, son avis au ministère des affaires étrangères : il se borne prudemment toutefois à déclarer qu'il « n'a pas d'objection à formuler ». Avis peu motivé, en vérité, et dont le ton réservé contraste avec celui d'une lettre personnelle que, le 30 avril, l'ambassadeur écrit à M. Gaston Vidal, pour lui faire connaître qu'il a envoyé au département son « avis très favorable » et qu'il va le

Le 7 mai, le ministre des affaires étrangères, sous la signature de M. Seydoux, directeur des re- | qu'il n'ait pas cru devoir tenir compte dans cette lations commerciales, fait parvenir au ministre des finances l'avis qui lui a été demandé. C'est un dans l'intervalle au ministère du commerce, apavis favorable, mais expressément subordonné à portant un singulier renfort à la thèse de M. Sercelui du seul ministère compétent pour juger de ruys : c'est un rapport de notre attaché commer-

Cette suggestion ne retient pas l'attention de M. Moret qui, fort de sa conviction, estime qu'il bre des députés ordonnant la mise en accusation | n'y a pas lieu de prolonger une instruction, où de M. Raoul Péret, comme auteur principal, et de | des points de vue inspirés d'intérêts particuliers, MM. René Besnard, Gaston Vidal et Albert Favre, si défendables qu'ils soient, ne peuvent tenir en échec le seul qui tienne compte de l'intérêt géné-2° Les fascioules du Bulletin des commissions ral. Le 21 mai, il soumet à M. Raoul Péret, qui, de la Chambre des députés, 14º législature, 2º et jusqu'à ce moment, n'a pas été saisi administra-3º parties portant les nºº 65, 67, 69, 70, 71, 73,74, 76, I tivement de l'affaire, un rapport, où, après avoir reproduit l'avis des affaires étrangères, il conclut

« Quelle que soit la valeur des arguments développés par le ministère des affaires étrangères, je ne pense pas qu'ils soient suffisants pour juslifler la dérogation à la règle que l'investissement de capitaux français dans des sociétés étrangères ne se justifie que s'il peut être invoqué à son appui des considérations d'impérieuse néces-Le fascicule nº 86 contient, également classés sité. Il ne résulte nullement de la réponse de M. Briand que des raisons particulièrement imde diverses pièces appartenant au ministère de la portantes, d'ordre diplomatique ou financier, puissent être invoquées en la circonstance... J'estime, dans-ces conditions, qu'il n'y a pas lieu d'accorder l'autorisation sollicitée, et, si le ministre partage ma manière de voir, je le prierai de vouloir bien revêtir de sa signature la lettre ci-jointe adressée à la banque Oustric. »

M. Raoul Péret n'a pas adopté ce rapport et n'a pas signé la lettre jointe.

Il est acquis qu'il avait, avant ce moment, reçu, et à plusieurs reprises, la visite de M. Gaston Vidal. Au cours d'une de ces visites, il semble que celui-ci lui avait remis ou, tout au moins avait laissé s'égarer sur sa table cette lettre personnelle de M. René Besnard du 30 avril, où ce dernier exprimait un « avis très favorable », assez différent de son avis officiel

Il est certain, d'autre part, qu'à une date voisine du 21 mai - soit avant, soit après - le ministre des finances a reçu la visite de M. René Besnard lui-même lors d'un de ses passages à Paris. A en croire M. Raoul Péret, l'ambassadeur est venu le voir spécialement pour l'entretenir de l'introduction de la Snia Viscosa; il a fait valoir auprès de lui, en faveur de cette introduction, des « raisons diplomatiques », en tout cas des raisons d'ordre politique; il est allé jusqu'à déclarer qu' « un refus serait de nature à mecontenter le gouvernement italien »; il a insisté pour une solution rapide. M. Raoul Péret affirme c'est toute sa thèse - que cette démarche a fait sur lui une si vive impression qu'il n'a pu désormais s'en affranchir et qu'elle a finalement, un mois plus tard, emporté sa décision.

M. René Besnard donne de cette visite, dont il prétend n'avoir gardé aucun souvenir, encore qu'il ne la nie pas, une version très différente : ce ne fut, selon lui, qu'une visite de courtoisie faite sans but et sans arrière-pensée; ce n'est qu'incidemment, et sans aucune insistance, qu'il pu, au cours de cette visite banale, parler de la Snia Viscosa : s'il en a parlé, il n'a pu que répéter qu'il n'y avait aucun inconvénient, qu'il y avait même, de son point de vue d'ambassadeur, des avantages à donner satisfaction à M. Gualino; mais il affirme n'avoir invoqué aucun argument d'ordre diplomatique, ou simplement d'ordre politique, qui fût vraiment de nature à impressionner M. Raoul Péret au point qu'il prétend l'avoir

rées par quelque chose de plus qu'une nuance. Ce n'est pas le moment de choisir entre elles. M.Raoul Péret, en renvoyant à M. Moret son rapport non approuvé du 21 mai, lui adresse (ou lui remet) une note écrite de sa main et ainsi conçue : « M. René Besnard, ambassadeur de France à Rome, nous a recommandé tout particulièrement brier, Lagorgette, Demème et Nermond, titulaires; | vise nationale, chute qui devait amener, au mois | cette affaire. Il insiste pour que l'autorisation soit

Telles sont les deux versions. Elles sont sépa-

Le ministre prescrit, en conséquence, de continuer l'instruction et de « réclamer l'avis du commerce ». Se conformant à cet ordre, M. Moret prépare une lettre pour le ministère du commerce, demandant « dans le plus bref délai possible » l'avis de ce département « sur l'intérêt que pourrait présenter, pour l'industrie française de la soie artificielle, une entente avec l'industrie italienne similaire ». Cette lettre, datée du 27 mai, est signée de M. Raoul Péret, qui, visiblement, prend des lors en main l'affaire que M. Moret a jusque-là seul instruite.

Le ministère du commerce commence à son tour une instruction en prenant d'abord l'avis de M. Serruys, directeur des accords commerciaux, qui, précisément, revenait d'Italie et que qualifiait sa haute compétence. Le 5 juin, M. Serruys adresse à son collègue, M. Charmeil, à qui il appartient de répondre aux finances, un rapport soigneusement étudié, qui ne contient guère, tant au point de vue économique qu'au point de vue financier, que des objections — et des plus sérieuses — à l'introduction des titres de la Snia. La valeur des procédés techniques de la société italienne y est mise sérieusement en doute.La baisse récente de ses titres est signalée. Le danger de soutenir, par un large apport de capitaux français, l'une des principales firmes concurrentes de notre industrie est mis en lumière. La conclusion est nettement défavorable « à moins qu'une large entente ne puisse intervenir entre la Snia et ses concurrents français pour assurer à l'aide financière française une contre-partie effective d'ordre industriel et commer-

Devant la netteté de cette attitude, qui, sans aucun concert préalable, se rencontre si exactement avec celle de M. Moret, M. Gaston Vidal sent le besoin de faire appuyer son effort auprès des hauts fonctionnaires du ministère du commerce. Alers intervient M. Albert Favre, ancien député comme lui, ancien sous-secrétaire d'Etat comme lui, devenu administrateur de la banque Oustric, et qui se charge de voir et d'essayer de gagner à ses yues M. Charmeil

On doit constater que, dans la réponse qu'il soumet, le 19 juin, à la signature du ministre du commerce, M. Charmeil a beaucoup atténué en la forme, sinon au fond, l'argumentation impressionnante de M. Serruys. On peut regretter d'autre part réponse d'un document capital, qui était parvenu l'intérêt de l'industrie française, le ministère du cial à l'ambassade de Rome, M. Bonnefon-Craponne, qui, le 10 juin, envoyait au ministère du commerce, ainsi d'ailleurs qu'aux finances, en ter-mes brefs, mais pressants, de nouveaux et précieux renseignements, à la fois sur le ralentissement de l'activité industrielle de la Snia et sur la baisse accélérée de ses titres. En dépit de cet oubli et de ces atténuations, la lettre signée par M. Daniel-Vincent, le 19 juin, ne va pas jusqu'à dissimuler les fortes objections de M. Serruys. Dans sa teneur matérielle, non plus que dans l'esprit de celui qui l'a preparee et de celui elle ne constituait pas un avis favorable; du moins, celui-ci est subordonné, suivant la suggestion de M. Serruys, à la « réalisation » d'une « entente » entre industriels français et industriels italiens. « Il y aurait lieu, écrit M. Daniel-Vincent, d'insister sur ce point et d'obtenir des requérants des assurances approfondies à ce sujet. » Des assurances approfondies, c'est-à-dire, évidemment,

étudiées, contrôlées, garanties. M. Raoul Péret, quand il a recu cette lettre, était démissionnaire depuis quatre jours, ainsi d'ailleurs que M. Daniel-Vincent qui l'a signée. Si l'on peut considérer comme une affaire courante le fait de continuer l'instruction d'une affaire administrative en cours et d'émettre un avis qui ne sera qu'un des éléments de la décision, il paraît, au contraire, impossible de reconnaître ce caractère à la décision elle-même.

M. Raoul Péret ne croit cependant pas devoir s'arrêter devant cette considération. En possession de l'avis du ministère du commerce, il n'a d'autre souci que de presser la solution dont il semble vouloir délibérément prendre la responsabilité avant la nomination de son successeur. Ce n'est pas qu'il se soit mépris sur le sens des réserves exprimées par son collègue.Il en a,au contraire, parfaitement compris la portée. C'est ce qui resulte de la lettre que, le 21 juin, il adresse au ministre des affaires étrangères avec la mention a très urgent », et dont la minute est, contrairement à l'usage, rédigée de sa propre main :

« ... Bien que cet avis - celui du commerce ne soit pas défavorable, écrit-il, étant donné les réserves qu'il renferme je vous serais reconnaissant de me faire savoir si vous confirmez les termes de votre lettre en date du 7 mai 1926, qui concluait à l'autorisation. » Et sa mémoire fidèle prend soin d'ajouter ; « M. l'ambassadeur de France à Rome m'a déclaré qu'il était très favorable à l'autorisation.

La réponse du ministre des affaires étrangères est envoyée, dès le lendemain — 22 juin — sous la signature du directeur des relations commerciales. Selon certains témoins, l'envoi en aurait été hâté par un coup de téléphone reçu du ministère des finances. Le ministre des affaires étrangères répond d'ailleurs prudemment :

« Le ministère du commerce insiste... pour que l'on obtienne des assurances sérieuses quant à la réalisation entre les deux industries d'ententes, tant sur la production que sur les ventes à l'étranger. Je ne puis que m'associer à cette demande du ministère du commerce, seul qualifié pour juger, de l'intérêt que peut présenter pour l'industrie française du textile une entente avec l'industrie similaire italienne sous la forme de l'investissement de capitaux français dans cette dernière. »

En conséquence, le ministre des affaires étrangères maintlent son avis favorable, mais en laissant au ministre des finances « le soin d'obtenir de la société requérante les apaisements demandés par le ministère du commerce « touchant la » réalisation d'ententes pratiques entre les indus-» tries française et italienne des textiles artifi-

» ciels ». Ainsi le ministère du commerce et le ministère des affaires étrangères se trouvent d'accord pour subordonner l'octroi de la mesure sollicitée à la réalisation — qui ne peut être que préalable d'ententes entre l'industrie française et l'industrie italienne. De telles ententes ne peuvent être réalisées en un jour : c'est affaire de longue haleine,

FEUILLETON DU CIMPS DU 20 MAI 1931

CHRONIQUE MUSICALE

Francesco Cavalli (1)

Au milieu de l'année 1659 le cardinal Mazarin était préoccupé de célébrer avec le plus haut éclat le mariage de Louis XIV en même temps que la paix des Pyrénées. Il avait confié à l'architecte modénais Gaspare Vigarani le soin de construire aux Tuileries un vaste théâtre pour abriter les opéras italiens. Par ailleurs, il avait commandé au protonotaire apostolique, l'abbé Francesco Buti, un livret

d'opéra sur les amours d'Hercule et d'Iole, et

voulait que l'illustre musicien de Venise, Fran-

cesco Cavalli, en composat la musique. L'ou-

vrage, intitulé Ercole Amante, devait être

donné à l'occasion double des noces royales et

de la ratification du traité des Pyrénées. Les propositions de Mazarin ne parurent pas convenir tout d'abord à Francesco Cavalli. Le musicien, alors dans toute sa gloire, allait atteindre l'âge de soixante ans. Il écrivit au protonotaire apostolique une longue lettre pour se dérober. « Je suis retenu ici, disait-il, par le service des grands, par des charges très importantes et par les théâtres, qui me procurent de gros bénéfices. Tous ces avantages dont je jouis ici, où je possède une maison commode à souhait, je n'ai guère envie de les abandonner pour m'en aller au-devant d'incommodités évidentes et de dangers divers, au risque de tout perdre et de me perdre moi-même. »

Devant ce refus, Mazarin fit pressentir Cesti, qui était dans son premier épanouissement e dont la vogue montait de jour en jour. Cavalli fut-il au courant de ces nouvelles négociations avec son jeune rival? C'est probable. La 11 avril 1660, il se décida brusquement à partir pour la France, en compagnie de quatre musiciens et d'un copiste. Trois mois après, il était à Paris et commençait la partition d'Ercole 'Amante. Ce n'est qu'au mois de septembre qu'il put être admis à l'honneur de voir Mazarin, trée des Etoiles. L'auditoire était dans le ravisenfin de retour dans la capitale.

Mais la construction du théâtre confiée à Vigarani et à ses deux fils était loin d'être achevée. Pour faire patienter notre hôte, on installa tant bien que mal dans la grande galerie du Louvre une scène où, le 22 novembre 1660. fut représenté, non l'Ercole Amante,

(1) Cavalli et l'opéra vénitien au dix-septième siècle, par Henry Prunières. (Rieder, éditeur.)

pour la circonstance, Xerce. Le père Filippo du Florentin. Touché au plus vif dans son Melani, de l'ordre des Servites, tenait le rôle de | amour-propre, Cavalli reprenait le chemin de la reine Amastra, fille du roi de Susie et amoureuse de Xerxès. Cette interprétation en travesti par un religieux nous semble aujourd'hui s'était brisé pour un temps devant l'hostilité bizarre; elle était, comme on peut s'en rendre de la cour de Louis XIV. Lully, qui avait compte, bien dans les mœurs du temps.

Jean-Baptiste Lully qui depuis sept ans triomphait dans tous les spectacles de la cour, avait imaginé d'agrémenter les entr'actes de Xerce avec des ballets. Cavalli dut se résigner à un rôle ingrat. Tout le succès de la représentation fut pour les ballets de Lully. L'astu- toire de l'opéra en Europe avant Lully et Scar- vant de son grand prédécesseur Claudio Moncieux Florentin, qui allait bientôt être nommé | latti, publiée par M. Romain Rolland en 1895, surintendant de la musique du roi fut sans lui a probablement servi de point de départ. ingénieuse les cadres dessinés par ses libretdoute piqué de jalousie contre le Vénitien. Le | Mais la haute figure de Francesco Cavalli nous | tistes. Ses accents n'ont rien de particulier. Il nouvel arrivant pouvait seul menacer le crédit | restait encore mal définie. Après une enquête | n'atteint qu'une fois à l'expression définitive, qu'il s'était acquis. Lully s'y prit si habilement | menée de longue main, M. Prunières y revient | dans l'Ercole Amante qu'il a conçu et achevé à que le nom de Cavalli resta dans l'ombre.

près exclusive. Malheureusement, peu de temps | le suit avec plaisir et profit dans ses investigaaprès la représentation de Xerce le cardinal tions d'historien musical érudit et curieux. mourait. On ne fit plus grande attention à la présence du maître vénitien. Quelques-uns des musiciens qui l'avaient accompagné à Paris repartirent pour l'Italie. Resté seul avec son copiste, Cavalli avait le temps de polir et de repolir sa partition d'Ercole Amante. Lully, dont les ouvrages faisaient fureur, recevait ses doléances en riant sous cape; ses talents rayonnaient avec diversité et accaparaient toute l'attention publique. Il avait sans nul doute profité en silence des leçons de son compatriote et ne gardait plus aucun trait de ses rudes ori-

Au début de l'année 1662 le théâtre de Vigarani était enfin édifié. On fit revenir des musiciens d'Italie pour les répétitions d'Ercole Amante. La première représentation de l'œuvre de Cavalli et de l'abbé Buti eut lieu le 7 février 1662. En costumes somptueux Louis XIV, la jeune reine et les nobles de la cour figuraient dans les entrées de ballets ménagées par Lully. Des machineries compliquées hissaient au cintre jusqu'à deux cents acteurs de l'Opéra. Des petites filles minaudières dansaient l'ensement. Quant à la musique de Cavalli, elle ne | à quelle date le musicien épousa une jeune fit aucune impression. L'acoustique de la salle était si défectueuse que, dans les jacassements des spectateurs et les grincements des machines, on n'entendait pour ainsi dire pas la partition. Bien plus, on alla jusqu'à s'en mochef-d'œuvre. Grace aux arrangements indus- Venise et se dispersa en une quarantaine mières places dans son siècle.

mais un autre ouvrage de Cavalli, remanié papercevoir. On n'applaudissait qu'aux ballets Claudio Monteverdi, il occupait dans le même Venise le 6 mai suivant. Il ne voulait plus alors écrire pour le théâtre. Le musicien dramatique soufflé la méfiance sur tous ses concurrents, pouvait disposer à son gré du destin de la scène lyrique française.

M. Henry Prunières nous avait conté, en 1913, Cavalli n'a pas d'originalité tranchée. C'est avec un fin détail, toute cette aventure. L'His- avant tout un imitateur puissant, nuance, saaujourd'hui dans un livre qu'il lui consacre loisir. Toutes ses autres partitions, écrites dans Dans ses répits de premier ministre et de spécialement et complète la révélation. Il la fougue et l'entraînement du premier jet, sont diplomate, Mazarin savait faire place à son a été le premier à compulser à la biblio- remplies de lieux communs et de procédés dont aptitude particulière, à son goût passionné pour | thèque Marciana, de Venise, les manus- on doit rabattre. « Il est visible, dit M. Prula musique. Il avait introduit l'opéra italien en crits laissés par Cavalli. Nourri aux sour-France des 1646 en faisant jouer à Paris l'Egisto | ces, il a une connaissance approfondie de la de Francesco Cavalli. Cavalli et les composi- musique du dix-septième siècle, sur laquelle il emporter. Ce sont alors des pages d'une beaulé teurs transalpins avaient sa prédilection à peu a fait converger presque toutes ses études. On parfaite et d'une merveilleuse puissance

> Pier Francesco Cavalli est né le 14 février 1602 à Crema, sur la frontière du Milanais. Il était le troisième des huit enfants d'un pauvre organiste, Gio Battista Caletto. Admis comme enfant de chœur à la cathédrale, le petit Francesco ne tarda pas à s'attirer, par sa voix pure et ses dons, les bonnes grâces du podestat de Crema, Frederigo Cavalli. Le patricien se chargea de l'éducation du gamin. A l'âge de 14 ans, Francesco suivit son noble patron à Venise. Un an après, il entrait comme chantre à la chapelle San-Marco. Il est vraisemblable qu'il travaillait des lors la composition musicale avec le fameux Claudio Monteverdi. A vingt-sept ans. il faisait jouer pendant le carnaval son premier opéra, le Nozze di Teti e di Peleo, qu'il signait Francesco Cacomme il était de mode à l'époque. Il devait singulièrement l'illustrer.

L'existence en soi de Francesco Cavalli semble assez terne, sans éclair. M. Henry Prunières est forcé de mêler quelques conjectures aux documents qu'il a tenus de première main et qui sont longtemps restés secrets. On ignore trieux de Lully, personne ne paraissait s'en d'opéras. En 1642, un an avant la mort de l'opéra nous semble d'au- acte d'Alessandro Vincitor di se stesso : « Les

temps les trois principales scènes de la Sérénissime : au San-Cassio était affichée Virtu degli Strali d'Amore, au San-Mosé Amore innamorato, au SS. Giovanni e Paolo Narcisso et Ecco immortali. Il continuait ce train impetueux pendant des années, abandonné au cou-

rant d'une veine qui paraissait inépuisable. M. Henry Prunières nous fait pénétrer assez avant dans l'expansion lyrique et les secrets Dans l'Opéra italien en France avant Lully, de composition du fécond musicien. Francesco teverdi. Il remplit à la hâte et sans recherche nières, qu'il ne réfléchit pas et s'abandonne à son instinct. Quant le vent souffle, il se laisse expressive, car il est peu d'artistes, dans l'histoire de la musique, aussi inspirés que lui. Cavalli est une force de la nature »

> fin de son étude substantielle il cite une manuscrits de Cavalli les moins connus, Nous ne manquons pas ainsi d'éléments directs d'appréciation. A la vérité, Cavalli n'est pas animé | par un Mocenigo. par un esprit d'innovation. Le bilan de ce qu'il a apporté et introduit de proprement personnel dans la musique est fort mince, malgré sa fourmillante production. Les échantillons que nous en offre M. Prunières dénotent un praticien qui, sans manquer d'haleine ni de force, avec prestesse des moules variés et déjà consameure assez factice. Ses gémissements mélodieux tombent vite dans un pathétique affadissant. Son œuvre présente en raccourci, en un abrégé vivant, toutes les manières musicales courantes de l'époque.

Mais, avec sa souple linguistique, avec son ampleur et son élévation, Cavalli se signale veuve, Maria dei Sozomeni. Elle avait de son par une sorte de première perfection du style premier mariage plusieurs enfants. Cavalli les dramatique. « On ne peut dire, écrit M. Pruéleva de son mieux et vint constamment en nières, qu'il ait personnellement rien inventé, aide aux autres membres de la famille de sa mais la force de son génie est telle qu'il donne femme. Pour subvenir aux besoins de tout son | sa marque à tout ce qu'il touche. » Francesco quer ouvertement. Le maître vénifien en conçut monde, il travaillait sans relâche. Il était le Cavalli mérite d'être firé de l'oubli et soumis un amer ressentiment. Il venait de donner son | fournisseur attitré de cinq théâtres lyriques de | à revision. On peut lui assigner une des pre-

dans la récente étude qu'il nous en donne, s'est plu à évoquer toute l'atmosphère flévreuse, co-

siècle. Pendant le carnaval de Venise, qui commence au lendemain de Noël et ne se termine qu'avec les jours gras, il y a dans toute la cité comme une fureur de plaisir. Hommes et femmes se donnent toute licence, sous le masque. Jusque dans les couvents, les religieuses s'accoutrent de travestis masculins et, une touffe de plumes au chapeau, saluent leurs invités d'une grâce cavalière. Nuit et jour, les femmes et les filles des patriciens se livrent aux intrigues galantes, aux bals, aux jeux. « Les mœurs sont les plus relâchées de toute l'Italie, écrit M. Prunières. Dieu sait pourtant quelle vie on mène à Rome, à Mantoue, à Naples. A Venise, il ne faut que s'abstenir de parler mal du prince et des Dix, à cette condition on peut tout se permettre. » Dans les théâtres édifiés par les nobles on joue, durant cette période, comédies et tragédies. A partir de 1637 apparaît l'opéra qui est si fort en honneur à Rome. Trois saisons d'opéra sont bientôt instituées à Venise : la première va du lendemain de Noël au 30 mars, la deuxième du second jour de Pâques au 15 juin, la troisième du 1" septembre au 30 novembre. Un grand nom-Il est clair que M. Prunières plaide la cause | bre de moines et de prêtres tiennent les predu maître vénitien sans trop de conviction. A la | miers rôles dans les tragédies lyriques. Les jeunes spectateurs masqués font des succès vingtaine d'exemples musicaux empruntés aux intempestifs aux chanteuses coquettes. Parfois le drame éclate dans la salle et, dans une loge, un Foscarini est assassiné d'un coup de pistolet

Francesco Manelli et Benedetto Ferrari ont transplanté au bord de l'Adriatique l'opéra romain. La formule s'y acclimate si bien que quatre salles s'ouvrent pour l'accueillir. Claudio Monteverdi, Luigi Rossi, les Vénitiens Cavalli, Rovetta et Sacrati y confirment leur répusait unir une science sérieuse à des talents peu | tation. Le décorateur Torelli et le chorégraphe communs d'improvisateur. Cavalli applique Balbi y accomplissent de telles prouesses scéniques que Mazarin les appelle, en 1645, valli. Il avait pris le nom de son protecteur, crés. Il emprunte pour la forme à Luigi Rossi Paris. Le genre opéra est désormais fixé dans et surtout à Claudio Monteverdi. Son genre de- la capitale de l'Adriatique où il règne pendant une quarantaine d'années sous une forme purement vénitienne. Après Monteverdi, admirable musicien de théâtre, Cavalli, Cesti, Legrenzi en feront triompher l'expression sous son nouvel aspect.

Plus loin M. Henry Prunières étudie d'assez près les livrets les plus marquants du temps. « Malheureusement, dit-il, le goût des ballets et des divertissements oblige souvent les librettistes à rattacher à leur action des spectacles absurdes... Les pires absurdités trouveront grâce devant le public si elles servent de prétexte à quelque machine étonnante. » Pour en donner l'idée il suffit de relire cette note de mise en scène qui se trouve à la fin du second

tant plus intéressant que M. Henry Prunières, | chevaux destinés au sacrifice à Mars, glorieux d'avoir été choisis entre tous pour un honneur, si grand, expriment leur joie au moyen d'un lorée, enchantée de la Venise du dix-septième | ballet bizarre. » En vérité on ne saurait aller plus loin dans la voie de la chorégraphie.

Pour commenter ces livrets d'une imagination frénétique et où, pourtant, est renouée la tradition de la Commedia dell' arte la musique est nécessairement décorative. « Tant qu'il vivra, dit M. Prunières, Francesco Cavalli saura maintenir la tradition monteverdienne. Sa musique sera toujours plus évocatrice que les plus beaux décors et il saura écrire pour les voix sans consentir à en être l'esclave. »

J'avoue qu'on éprouve un peu le regret de ces somptueuses fêtes théâtrales du passé. Rappelons-nous comment Ivanowich décrivait en 1681 les orgies de mises en scène du théâtre SS. Giovani e Paolo. « On y a vu des élés phants au naturel, des chameaux vivants, des chars très majestueux tirés par des fauves, des chevaux, des chevaux dans les airs, des chevaux dansants, de superbes machines évoluant dans les airs, sur terre et sur la mer avec des artifices extravagants et d'admirables inventions allant jusqu'à faire descendre du cintre des salles royales, remplies de personnages et de joueurs d'instruments, éclairés comme de nuit, et à les faire remonter au min lieu de l'admiration générale. » On s'explique facilement pour quels motifs les foules vénitiennes remplissaient autrefois les salles d'opéra. De nos jours, si de pareils deploiements de mise en scène étaient tentés, le public ne manquerait pas d'accourir pour, les voir: il ne délaisserait pas nos théâtres lyriques pour le cinématographe.

En allant chercher dans le mirage lointain un Francesco Cavalli, M. Henry Prunières n'a pas fait pour ainsi dire acte de charité historique ou de dilettantisme d'érudit. Il a ingénieusement agi en perçant le nuage qui l'enveloppait. Le musicien d'Ercole Amante représente un moment décisif de la musique théatrale. Bien que par sa personnalité mercenaire il ait pris pour nous figure de second plan, on ne saurait le traiter à la lègère. Il compte dans l'évolution des formes musicales, ne serait-ce que pour avoir résumé les découvertes essentielles apportées dans l'art lyrique par Claudio Monteverdi. Quand on en dénombre les qualités il reste, malgré tout, un haut modèle.

Nous assistons aujourd'hui à la fin d'une période lyrique. Pour reprendre l'histoire de l'opéra aux sources et nous ouvrir une large perspective sur ses origines, il n'est pas sans intérêt d'examiner les reliques du vieux trésor cavallien. Grâce à l'esprit de réflexion, d'émancipation et de grandeur du cardinal Mazarin, Francesco Cavalli n'a-t-il pas inauguré en France l'ère de la musique dramatique, où nous allions nous-mêmes si heureusement briller par la suite ?

HENRY MALHERBE.